

6 IDÉES REÇUES (ET FAUSSES) SUR 9^eART+ ET SON PRINCIPAL DIRIGEANT

PARIS, LE 27 NOVEMBRE 2014

Depuis des années, la société 9^eArt+ et le Délégué général du Festival d'Angoulême font l'objet, par voie de presse notamment, de graves accusations et de sous-entendus récurrents qui sont autant de contre-vérités.

Jusqu'alors, 9^eArt+ avait fait le choix d'ignorer ces mises en causes réitérées menées sur le mode du harcèlement et inspirées par certains intérêts personnels ou la simple malveillance, voire les deux. Toutefois, dans le contexte actuel où l'avenir du Festival est en jeu et alors que les mêmes accusations ressurgissent, émanant des mêmes sources, une indispensable mise au point s'impose pour mettre un terme au « 9^eArt+ bashing ».

1 : 9^eArt+ serait une structure dont les comptes sont opaques

FAUX

- Les comptes de 9^eArt+ sont, depuis la création de la société en 2007, validés par un expert comptable, puis certifiés par un Commissaire aux comptes. Ils sont également remis intégralement et annuellement à chacune des institutions qui subventionnent le Festival ainsi qu'à l'Association du FIBD. Ces institutions ont la possibilité de poser toute question à tout moment sur ces comptes transparents.

C'est donc bien en toute connaissance de cause qu'elles ont, année après année, accepté de verser des subventions à 9^eArt+, conformément aux responsabilités qui sont les leurs.

- Les statuts de 9^eArt+ prévoient également qu'aucun dividende ne peut être distribué à ses actionnaires et que la majorité de son capital ne peut changer d'actionnaire sans l'accord de l'Association du FIBD.

2 : la prétendue opacité de 9^eArt+ dissimulerait une entreprise d'enrichissement personnel de son principal dirigeant

FAUX

- La rémunération du Délégué général est restée conforme au cadre fixé par l'Association du FIBD depuis sa nomination. Elle n'a pas augmenté d'un euro depuis son entrée en fonction. Elle est actuellement inférieure de 43980 € par an à celle de son prédécesseur. Autrement dit, le budget du Festival a ainsi économisé, sur la période de sept exercices écoulés depuis son entrée en fonction, la somme de 307860 €, laquelle a pu être investie dans la réalisation de l'événement. Le Délégué général ne bénéficie par ailleurs d'aucun avantage supplémentaire de quelque nature que ce soit.

3 : 9^eArt+ serait une société à la structuration opaque, notamment dans ses relations avec l'agence Partnership Consulting, en charge des partenariats privés du Festival

FAUX

• La société Partnership Consulting, qui assure avec succès, pour le Festival, la recherche de partenaires privés et la gestion des prestations qui leurs sont dues, est rémunérée uniquement sur la base d'un pourcentage sur les budgets que ces partenaires apportent à la manifestation. Ce pourcentage est resté inchangé depuis l'accord passé avec l'Association sous la présidence d'Yves Poinot en 2003.

En outre, depuis la création de 9^eArt+, c'est Partnership Consulting qui, pour une large part, assure sans que rien ne l'y oblige le portage de la trésorerie du Festival, dans le souci de protéger l'événement et à rebours de tous les usages économiques en vigueur : au cours des six dernières années, elle a accepté des délais de règlement parfois démesurés de fonds publics, de l'ordre de 159 jours en moyenne annuelle.

• Afin que l'ensemble de ces éléments puissent être établis de manière formelle et incontestable, la société 9^eArt+ a récemment pris l'initiative de solliciter les pouvoirs publics partenaires du Festival pour qu'ils diligentent un audit sur ses comptes. Ces derniers ont répondu favorablement à cette demande.

4 : l'accord entre l'Association du FIBD et 9^eArt+ contreviendrait aux règles en vigueur concernant les appels d'offres

FAUX

• L'Association du FIBD est une entité régie par le droit privé. À ce titre, elle est parfaitement libre de contracter tout accord de gré à gré de son choix. Les pouvoirs publics considèrent aujourd'hui qu'il revient à l'Association et à 9^eArt+ de régir ensemble ce que doit être leur relation pour l'avenir (ce qu'ils ont encore exprimé lors d'une réunion en date du 24 novembre 2014).

• L'attribution de subventions à 9^eArt+, dès lors que la société est organisatrice du Festival d'Angoulême, événement dont le caractère est unique et exclusif, n'a rien d'exceptionnel. La société organisatrice des Francfolies et du Festival de Bourges, ou encore celle responsable du Festival du Film Francophone, pour ne prendre que des exemples qui s'inscrivent dans une géographie régionale, attestent de cette réalité (bien d'autres exemples pourraient être cités, dans la France entière).

• Le Service du contrôle de la légalité de la Préfecture de Charente (en 2007), la Chambre Régionale de la Cour des Comptes (lors de son contrôle en 2013 des comptes de la Ville d'Angoulême) et différentes consultations juridiques diligentées par les pouvoirs publics ont jugé, directement ou indirectement, que les différentes subventions accordées au Festival ne relevaient pas d'un marché public ; dès lors et dans les conditions actuelles, le recours à un appel d'offre n'a pas lieu d'être et les subventions publiques peuvent parfaitement être versées directement à 9^eArt+.

5 : 9^eArt+ ne serait qu'un simple exécutant de l'organisation du Festival

FAUX

• Si son statut juridique actuel est celui d'un concessionnaire, dans les faits 9^eArt+ n'est pas une société d'organisation d'événements comme les autres : elle a un objet unique, l'organisation du Festival d'Angoulême.

À cette fin, elle regroupe un ensemble de collaborateurs qui assurent la réalisation de cette manifestation, parfois de très longue date. Ces collaborateurs sont collectivement les dépositaires de l'expertise du Festival ; ils n'en sont pas de simples prestataires exécutants, mais bien les concepteurs. Leur savoir faire est unique en France – et sans doute en Europe si l'on en juge par le rayonnement du Festival d'Angoulême. Ils sont aussi les garants de son éthique éditoriale et culturelle, et de son indépendance vis à vis de toute forme de pression extérieure.

C'est vers cette équipe que les pouvoirs publics viennent de se tourner pour élaborer un projet pour le futur du Festival dans toutes ses dimensions (économique, numérique, internationale, francophone), en lien avec le Pôle image d'Angoulême (une réunion sur ce thème s'est tenue le 27 octobre 2014 à Angoulême en présence de l'ensemble des financeurs du Festival). Imagine-t-on que les pouvoirs publics aient souhaité confier le soin d'élaborer avec eux un dessein pour le Festival à 10 ans, voire davantage, à un simple concessionnaire ?

- Pour toutes ces raisons, après six années de succès saluées presque unanimement par les institutions publiques et les professionnels de la bande dessinée, 9°Art+ souhaite assurer sa pérennité en se rapprochant de l'Association du FIBD via la mise en place d'une collaboration véritablement inscrite dans le temps. Elle considère que seule cette évolution permettra au Festival de relever les défis de l'avenir et d'ancrer en Charente ce savoir faire et cette culture de la bande dessinée, en partenariat avec les acteurs du Pôle image et tout particulièrement la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, elle aussi pérenne sur ce territoire.

6 : 9°Art+ aurait cherché à s'emparer subrepticement des marques liées au Festival d'Angoulême



- 9°Art+ a en effet déposé les marques « Festival d'Angoulême » et « Festival de la bande dessinée d'Angoulême », dans un double but :
 - protéger le périmètre de la manifestation, ce qui n'avait jamais été fait auparavant, laissant le champ libre à toute personne physique ou morale. 9°Art+ avait préalablement réalisé d'autres dépôts protecteurs de ce type au sein de ce même périmètre, concernant notamment la mascotte et le logo du Festival.
 - faire réagir l'Association du FIBD pour entrer dans un dialogue constructif, dans le but d'étudier ensemble les modalités d'une structuration pour l'avenir de l'événement au delà de 2017 – sachant que ce dialogue était délibérément évité depuis des semaines par certains de ses membres. Témoin de la clarté de ses intentions, 9°Art+ avait remis courant septembre à l'Association un avant-projet écrit de rapprochement, lequel devait faire l'objet d'une présentation à son bureau (conformément aux règles de fonctionnement de l'Association). Cet avant-projet a été communiqué à un journal local avant que toute forme d'échange soit possible.
- Cette démarche visait par ailleurs à répondre à la demande des pouvoirs publics, au premier rang desquels la Ville d'Angoulême : comment en effet demander à 9°Art+ de définir pour l'avenir un projet dont elle n'aurait pas été elle-même partie prenante ? 9°Art+ a tenu la Ville d'Angoulême informée de ces dépôts de marque, lors d'un entretien avec son Maire en date du 31 octobre, donc en amont de la divulgation publique de cette information dans la presse locale, et l'a assuré du fait que ceux-ci seraient, en tout état de cause, restitués.
- Dès la première réunion qu'elle a pu tenir avec l'Association du FIBD (le 12 novembre dernier), 9°Art+ s'est engagée auprès de celle-ci à lui transférer la propriété des marques qu'elle avait déposées (cet élément figure au compte-rendu de l'Association relatif à cette réunion). Ce transfert est aujourd'hui engagé.

Et à propos de l'avenir...

9°Art+ souhaite qu'un véritable dialogue puisse s'installer avec les principaux acteurs de l'événement et plus particulièrement l'Association du FIBD et les pouvoirs publics.
9°Art+ a la conviction que le Festival d'Angoulême ne pourra, sans ce rapprochement et dans les temps difficiles où nous nous trouvons – ce dont atteste, entre autres, la création des Etats Généraux de la bande dessinée –, relever les défis qui sont les siens.

Dans ce contexte, 9°Art+ plaide pour que l'actif qu'il constitue pour les créateurs de bande dessinée, pour les acteurs économiques de ce secteur et pour le rayonnement de la culture française puisse se perpétuer, en capitalisant sur le savoir faire de tous les acteurs concernés dans le cadre d'un projet commun entre secteurs publics et privés.